

Appliquer la nouvelle réglementation sur l'étiquetage : l'obligation d'une bonne traçabilité en cave

Méthode pour renforcer sa traçabilité en cave pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires

### Durée

0.5 jour  
(3.5h)

### Date(s)

18 mars 2024

### Lieu(x)

Suze-la-Rousse

### Tarif

150 € HT  
180 € TTC

### Public visé :

- Vignerons
- Techniciens viticoles
- Directeurs de cave
- Oenologues
- Maîtres de chai
- Personnes en reconversion professionnelle dans la filière

### Objectif :

### Les objectifs de cette formation en oenologie sont les suivants :

- Expliquer les nouvelles normes d'étiquetage du vin entrées en vigueur le 08/12/2023
- Utiliser cette norme en l'appliquant à différents cas de figure



Le règlement (UE) 2021/2117 publié le 2 décembre 2021 modifie les règles d'étiquetage des vins et des vins aromatisés et rend obligatoire la communication de la liste des ingrédients et la déclaration nutritionnelle de ces produits après le 8 décembre 2023.

Même si les effets, n'en ont pas encore été mesurés, l'impact sur la communication des opérateurs est très important. Il peut influencer sur les pratiques œnologiques de producteur.

Il convient de fournir aux professionnels de la filière viticole une compréhension approfondie de ces nouvelles normes d'étiquetage, tout en revisitant les bases de l'ancienne norme.

#### 1. Rappel des bases de l'ancienne norme : les principes fondamentaux de l'étiquetage du vin

#### 2. Présentation de la nouvelle norme d'étiquetage et décryptage des changements clés

Les mentions obligatoires sur la bouteille, les mentions obligatoires en dématérialisation, la gestion de la plateforme liée au QR Code, les outils de suivi de la traçabilité en cave.

#### 3. Impacts sur la chaîne de production et de distribution

#### 4. Manipulation de la nouvelle norme autour d'exemples concrets d'étiquettes conformes et non conformes pour mieux savoir l'appliquer

## Prérequis :

Aucun

## Moyens pédagogiques :

Documents pédagogiques – Diaporama – Présentation d'étiquettes, des normes et participation active – Étude de cas pratiques issus du groupe ou proposés par l'intervenant

## Effectifs :

Mini : 8 personnes  
Maxi : 20 personnes

## Moyens d'encadrement :

Formation proposée en partenariat avec le LACO

### Alexandra Le Dily

Formatrice

## Moyens d'évaluation :

Une synthèse de l'évaluation des acquisitions peut être réalisée oralement lors d'un échange intervenant / stagiaires ou sous forme de questionnaire écrit individuel en vue de la validation de l'apprentissage.

Remise aux stagiaires d'un questionnaire de satisfaction

### À l'issue de la formation

Remise au stagiaire d'une attestation de formation

## Modalités pratiques :

### Lieu des cours :

Université du Vin à Suze-la-Rousse

### Accessibilité :

Les locaux et la formation sont accessibles pour les personnes en situation de handicap. L'équipe de l'Université du Vin se tient à votre disposition, en amont de la formation, pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement nécessaires.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter notre référent handicap :

Céline THOMAS 04 75 97 21 30

[celine.thomas@universite-du-vin.com](mailto:celine.thomas@universite-du-vin.com)

### Délai d'accès :

Étude des dossiers par l'organisme de formation et acceptation dans la limite du nombre de participants maximum prévu et des prérequis éventuels.

L'Université du Vin se réserve le droit d'accepter les candidatures jusqu'à la veille de la formation et sous réserve d'une solution de financement assurée et justifiée.